

*Communiqué de presse*

## LEVEE D'ENVIRON 3,9M EUROS DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

*Levallois-Perret, le 24 décembre 2019, 08h00*

La société AdUX, spécialisée dans la publicité digitale (Code ISIN FR0012821890 - ADUX) (la « **Société** ») annonce la levée de 3.899.082 euros dans le cadre de son Augmentation de Capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'issue de la période de souscription ouverte le 12 décembre 2019 et qui s'est achevée le 20 décembre 2019.

### **Contexte et objectifs de l'opération**

Comme indiqué dans le Prospectus et le communiqué de lancement de l'opération publié le 5 décembre 2019, l'Augmentation de Capital a pour objectif de réduire les dettes d'exploitation et l'endettement financier de la Société et de lui donner les moyens nécessaires à la poursuite de son activité afin de pallier sa situation avérée de difficultés financières (au sens de l'article 234-9 2° du règlement général de l'AMF).

Le produit net de l'Augmentation de Capital servira donc notamment à réduire le besoin de fonds de roulement (pour un montant d'environ 2,6M€) et l'endettement financier (prêts Azerion) (pour un montant d'environ 0,6M€) ainsi qu'à financer des investissements (développement des plateformes Admoove et Quantum) (pour un montant d'environ 0,4M€).

## **Résultats de l'Augmentation de Capital**

A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 20 décembre 2019, le montant final brut de l'Augmentation de Capital s'élève à 3.899.082 euros et se traduira par l'émission de 2.599.388 Actions Nouvelles, au prix de souscription unitaire de 1,50 euros, correspondant à un taux de souscription d'environ 77,73% :

- 944.930 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 36,35% des Actions Nouvelles à émettre ; et
- la demande à titre réductible a porté sur 1.654.458 Actions Nouvelles et sera intégralement satisfaite, représentant 63,65% des Actions Nouvelles à émettre.

Il est rappelé que, conformément à son engagement, la société Azerion Holding B.V. a souscrit à l'Augmentation de Capital à titre irréductible et réductible pour un montant de 578.565 euros par compensation avec les créances liquides et exigibles qu'elle détient sur la Société au titre de deux prêts d'actionnaires et le solde par un versement en espèces de 3.183.574,50 euros représentant 2.508.093 Actions Nouvelles (soit 96,49% des Actions Nouvelles à émettre).

Après la réalisation de l'Augmentation de Capital, la société Azerion Holding B.V. détiendra environ 54,95% du capital de la Société. Il est rappelé que le franchissement de seuil résultant de cette opération a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique (cf. décision AMF 219C2365 du 19 novembre 2019).

## **Règlement-livraison et admission aux négociations des Actions Nouvelles**

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) des Actions Nouvelles interviendront le 30 décembre 2019. Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront, dès leur émission, immédiatement assimilées aux actions AdUX existantes et seront négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation (ISIN FR0012821890).

## **Incidence de l'Augmentation de Capital sur la répartition du capital**

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société s'élèvera à 9.416.887,50 euros, divisé en 6.277.925 actions de 1,50 € de valeur nominale chacune.

Sur la base des informations à date, la répartition du capital social de la Société après la réalisation de l'Augmentation de Capital est détaillée dans le tableau ci-après :

	Nombre de titres		Droits de vote théoriques		Droits de vote en assemblée	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Azerion	3 449 710	54,95%	3 449 710	52,70%	3 449 710	52,97%
Administrateurs (représentant Azerion)	18	0,00%	18	0,00%	18	0,00%
<b>Total Azerion</b>	<b>3 449 728</b>	<b>54,95%</b>	<b>3 449 728</b>	<b>52,70%</b>	<b>3 449 728</b>	<b>52,97%</b>
Cyril Zimmermann (directement et indirectement)	241 513	3,85%	434 933	6,64%	434 933	6,68%
Eric Giordano	101 860	1,62%	122 320	1,87%	122 320	1,88%
Autres salariés	26 733	0,43%	27 266	0,42%	27 266	0,42%
<b>Total Management et salariés</b>	<b>370 106</b>	<b>5,90%</b>	<b>584 519</b>	<b>8,93%</b>	<b>584 519</b>	<b>8,97%</b>
Mickaël Ferreira (directement et indirectement)	110 000	1,75%	110 000	1,68%	110 000	1,69%
Flottant	2 314 830	36,87%	2 368 845	36,19%	2 368 845	36,37%
Actions auto-détenues	33 261	0,53%	33 261	0,51%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>6 277 925</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 546 353</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 513 092</b>	<b>100,00%</b>

## Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action

L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe – tels qu'ils ressortent des états financiers consolidés au 30 juin 2019 – et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus) sera la suivante :

Quote parts des capitaux propres		
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des Actions Nouvelles	-2,66 €	-2,51 €
Après émission des Actions Nouvelles	-0,94 €	-0,86 €

\* avant préservation des droits

## Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission des Actions Nouvelles (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus) et qui n'aurait pas participé à l'opération sera la suivante :

Participation de l'actionnaire		
	Base non diluée (%)	Base diluée** (%)
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%	0,99%
Après émission des Actions Nouvelles	0,59%	0,58%

\* avant préservation des droits

## **Information du public**

L'autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé le 5 décembre 2019, sous le numéro 19-561, le prospectus relatif à cette opération (le « **Prospectus** »), qui est composé du résumé du Prospectus, d'une Partie I constituant le document d'enregistrement pour les émissions secondaires de titres de capital et d'une Partie II constituant la note sur les valeurs mobilières.

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits à la section 3 (Partie I) du Prospectus et sur les facteurs de risque relatifs aux valeurs mobilières émises présentés dans la Partie II du Prospectus (Note sur les valeurs mobilières).

Le Prospectus est disponible, sans frais, au siège social de la Société, 101-109 rue Jean Jaurès - 92 300 Levallois-Perret. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Société (<http://www.adux.com/> - rubrique Prospectus) et le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Neuflize OBC a agi en tant que conseil financier pour cette opération.



## **À PROPOS D'ADUX**

Pionnier du secteur, ADUX est un spécialiste européen de la publicité digitale et de l'expérience utilisateur. Présente dans 6 pays européens, la société ADUX a réalisé un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros en 2018. La société est cotée sur le compartiment C de Euronext Paris et détient le label « Entreprise Innovante ».

Ce label offre, pour une durée de 3 ans, la possibilité pour les Fonds Communs de Placement pour l'Innovation (FCPI) d'investir dans le capital d'ADUX, et pour leurs souscripteurs de bénéficier des avantages fiscaux correspondants.

Code ISIN : FR 0012821890 / LEI : 9695001IE66C3CFB1K57 / Mnémo : ADUX

Plus d'informations sur [www.adux.com](http://www.adux.com)

Suivez-nous sur Twitter : @ADUX\_France

LinkedIn : [https://www.linkedin.com/company/adux\\_fr](https://www.linkedin.com/company/adux_fr)

## AVERTISSEMENT

Ni ce communiqué, ni aucune des informations qu'il contient, ne peut être diffusé au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation.

Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

L'offre et la vente des Actions Nouvelles et des droits préférentiels de souscription de la Société dans certaines juridictions peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Les personnes qui reçoivent le présent document ou toute information qu'il contient doivent s'informer et se conformer à ces restrictions. Toute violation desdites restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation applicable dans ces juridictions. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Les informations du présent communiqué sont présentées à titre d'information uniquement et ne prétendent pas être complètes et aucune personne ne pourra se fonder à quelque titre que ce soit sur l'information contenue dans le présent communiqué ou son caractère exact, précis ou complet. Tout achat de valeurs mobilières doit être effectué uniquement sur la base des informations contenues dans le Prospectus approuvé par l'AMF diffusé sur le site internet de la Société et de l'AMF.

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans un pays autre que la France.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil (le « Règlement Prospectus »).

## ***Espace économique européen***

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (« EEE ») autres que la France (les « États Membres »), aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public (telle que définie dans le Règlement Prospectus) des Actions Nouvelles ou des droits préférentiels de souscription rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les Actions Nouvelles ou les droits préférentiels de souscription peuvent être offertes dans les États Membres uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus) ou (iii) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 1(4) du Règlement Prospectus, sous réserve qu'aucune des offres des Actions Nouvelles ou des droits préférentiels de souscription visées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requiert la publication d'un prospectus en application de l'article 3(1) du Règlement Prospectus ou un supplément en application de l'article 23 de ce dernier.

## ***Etats-Unis d'Amérique***

Ce document et l'information qu'il contient ne sont pas publiés et ne doivent pas être diffusés aux Etats-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre des Actions Nouvelles ou des droits préférentiels de souscription ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des Actions Nouvelles ou des droits préférentiels de souscription ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les Actions Nouvelles ou les droits préférentiels de souscription de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique des Actions Nouvelles ou des droits préférentiels de souscription aux Etats-Unis.



## ***Royaume-Uni***

Le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « **FSMA** »). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Conduct Authority (le « **FCA** ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins du Règlement Prospectus. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée. Le présent communiqué est uniquement destiné (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 du Royaume-Uni (l'« **Ordonnance** ») ou qui sont des personnes visées à l'article 49(2)(a)-(d) de l'Ordonnance ou (ii) à d'autres personnes auxquelles la Société peut légalement transmettre une invitation ou une incitation à investir conformément à l'Ordonnance (ces personnes étant ci-après dénommées les « **Personnes Habilitées** »). Tout investissement, toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué et toute invitation, encouragement ou incitation à souscrire, acquérir ou investir des actions de la Société est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.

## ***Australie, Japon et Canada***

Les Actions Nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne peuvent pas être offerts, souscrits ou vendus en Australie ou au Japon, ou, sous réserve de certaines exceptions, au Canada.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.